

Charte de bonne conduite du compte Twitter de Géo17 (@SIG_Geo17)

Cette charte a été rédigée afin que la page Twitter SIG_Géo17 soit un espace d'échanges agréables pour tous. Elle précise aux abonnés du compte SIG_Géo17 et aux utilisateurs de Twitter les conditions de consultation et d'interaction paisibles et pertinentes avec ce compte. L'utilisateur qui consulte, s'abonne et interagit avec le compte SIG_Géo17 accepte sans réserve la présente charte et s'engage à la respecter.

Le compte @SIG_Geo17 diffuse des informations et des actualités en lien avec son action.

Il constitue un espace d'échanges avec ses abonnés et les utilisateurs de Twitter. À ce titre :

- @SIG_Geo17 se réserve le droit de commenter, de retweeter ou de mettre en avant (par un cœur rouge) des tweets d'autres comptes en lien avec son activité ;
- de même, les commentaires sur les fils de tweets SIG_Géo17 sont les bienvenus. Les abonnés et utilisateurs de Twitter sont invités à participer à la vie du fil sous réserve du respect de la législation française¹ et de certaines règles élémentaires de courtoisie². Géo17 se réserve le droit de modérer les commentaires liés à ses tweets à posteriori et sans préavis.

Merci d'avoir pris connaissance de cette charte, à bientôt sur le compte Twitter @SIG_Geo17 !

¹ Entre autres : interdiction de l'incitation à la haine, la discrimination, la diffamation, les insultes, les harcèlements...

² Pas de rédaction intégrale en abrégé ou en majuscules, de propos excessifs, grossiers, mensongers, de nature commerciale, contraire aux droits d'auteurs, au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée, de propos à caractère politique ou partisan...